



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Forum des Nations Unies sur les forêts**  
**Groupe spécial intergouvernemental d'experts**  
**à composition non limitée sur le financement des forêts**  
**Première réunion**  
Nairobi, 13-17 septembre 2010  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection des coprésidents.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Tâches du Groupe d'experts.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa première réunion.

### Annotations

#### 1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

#### 2. Élection des coprésidents

Comme l'a proposé le Bureau de la neuvième session du Forum, le Groupe d'experts souhaitera peut-être élire deux coprésidents pour la durée de ses travaux au cours desquels sont prévues ses deux séances officielles, la période intersessions entre ses première et deuxième réunions et les neuvième et dixième sessions du Forum.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner et adopter son ordre du jour provisoire et l'organisation de ses travaux.



#### **4. Tâches du Groupe d'experts**

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, le Groupe d'experts suivra les dispositions de la résolution adoptée par le Forum à sa session extraordinaire de 2009 (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, sect. I.B). Au paragraphe 1 de cette résolution, le Forum a décidé de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, en vue d'élaborer des propositions portant sur des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

##### *Documentation*

Note du Secrétariat sur les stratégies visant à mobiliser les ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts (E/CN.18/2010/2)

#### **5. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions liées aux activités intersessions et formuler les recommandations qui s'imposent.

##### *Documentation*

Note du Secrétariat (E/CN.18/2010/2)

#### **6. Adoption du rapport du Groupe d'experts**

Le Groupe d'experts peut souhaiter adopter son rapport en vue de le faire examiner, en tant que rapport préliminaire, par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa neuvième session. Le rapport devrait contenir un résumé établi par les coprésidents sur l'issue des débats de la première réunion du Groupe ainsi que ses recommandations sur des activités intersessions et les préparatifs de sa deuxième réunion.